

Référence : C.N.18.2015.TREATIES-XI.D.6 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES
MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION
INTÉRIEURES (ADN)
GENÈVE, 26 MAI 2000

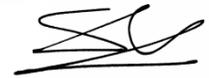
CORRECTIONS AUX RÈGLEMENTS ANNEXÉS À L'ADN ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.649.2014.TREATIES-XI.D.6 du 2 octobre 2014 par laquelle des corrections ont été proposées au texte authentique de l'Accord (ECE/ADN/26, paragraphe 13 et ECE/ADN/26, paragraphe 12 c)), communique :

Au 31 décembre 2014, date à laquelle la période spécifiée pour la notification d'objections aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général.

.... En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises à l'Accord. Le procès-verbal de rectification correspondant est transmis en annexe.

Le 6 janvier 2015



¹ Voir notification dépositaire C.N.649.2014.TREATIES-XI.D.6 du 2 octobre 2014 (Proposition de corrections aux règlements annexés à l'ADN).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse <https://treaties.un.org>.



EUROPEAN AGREEMENT CONCERNING THE
INTERNATIONAL CARRIAGE OF DANGEROUS
GOODS BY INLAND WATERWAYS (ADN),
ADOPTED AT GENEVA,
ON 26 MAY 2000

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT
INTERNATIONAL DES MARCHANDISES
DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION
INTÉRIEURES (ADN), ADOPTÉ À GENÈVE,
LE 26 MAI 2000

PROCÈS-VERBAL OF RECTIFICATIONS TO
THE REGULATIONS ANNEXED TO THE ADN

PROCÈS-VERBAL DE RECTIFICATIONS AUX
RÈGLEMENTS ANNEXÉS À L'ADN

THE SECRETARY-GENERAL OF THE
UNITED NATIONS, acting in his
capacity as depositary of the above
Agreement,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
agissant en sa qualité de
dépositaire de l'Accord
susmentionné,

WHEREAS the authentic text of the
Regulations annexed to the ADN,
contains certain errors,

CONSIDÉRANT que le texte
authentique des règlements annexés à
l'ADN, contient certaines erreurs,

WHEREAS the corresponding proposal
of corrections has been communicated
to all interested States by
depositary notification
C.N.649.2014.TREATIES-XI.D.6 of 2
October 2014,

CONSIDÉRANT que la proposition de
corrections correspondante a été
communiquée à tous les États
intéressés par la notification
dépositaire C.N.649.2014.TREATIES-
XI.D.6 du 2 octobre 2014,

WHEREAS by 31 December 2014, the
date on which the period specified
for the notification of objections
to the proposal of corrections
expired, no objection had been
notified,

CONSIDÉRANT qu'au 31 décembre
2014, date à laquelle la période
spécifiée pour la notification
d'objections aux corrections
proposées a expiré, aucune objection
n'a été notifiée,

HAS CAUSED the required
corrections as indicated in the
above notification to be effected to
the authentic English and French
texts of the regulations annexed to
the ADN

A FAIT PROCÉDER aux corrections
requis aux textes authentiques
anglais et français des règlements
annexés à l'ADN, comme indiquées
dans la notification précitée.

IN WITNESS WHEREOF, I,
Stephen Mathias, Assistant
Secretary-General in charge of the
Office of Legal Affairs, have signed
this Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous,
Stephen Mathias, le Sous-Secrétaire
général chargé du Bureau des
affaires juridiques, avons signé le
présent procès-verbal.

Done at Headquarters, United
Nations, New York, on 6 January
2015.

Fait au Siège de l'Organisation,
Nations Unies, New York, le 6
janvier 2015.

Stephen Mathias